

DURÉE
3H30

À l'issue de
cette formation,
vous recevrez
une attestation de
formation valable
pour le décompte
d'heures nécessaires
au renouvellement
de la carte
professionnelle.

**ASSISTANCE
TECHNIQUE**

Référent ESI dédié à
l'assistance technique
de la formation
joignable au :
01 71 06 30 30
ou par mail :
fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou
Go To Training, lien de
connexion transmis par
mail au participant

**MOYENS
PÉDAGOGIQUES**

Support pédagogique
et quizz d'évaluation
finale



LE CONSEIL SYNDICAL : UN RÔLE PRÉPONDÉRANT DANS LA GOUVERNANCE DE LA COPROPRIÉTÉ

OBJECTIFS

Connaître le rôle et le pouvoir dont dispose juridiquement le conseil syndical. Analyser l'incidence de la loi ELAN à travers les nouvelles prérogatives du conseil syndical.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Syndic, gestionnaire

LES PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Sylvie THOMAS, expert immobilier



INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



PARTIE 1

**LE RENFORCEMENT DU POIDS DU CONSEIL SYNDICAL VOULU PAR LE
LÉGISLATEUR**

- Les grandes étapes législatives : 1965 - 1985 - 2000 - 2014 - 2018



PARTIE 2

LE CONSEIL SYNDICAL, UN ORGANE CONSULTATIF ET ACTIF

- Désignation, mission, organisation.
- Droit, obligation, responsabilité.



PARTIE 3

LES POUVOIRS DU CONSEIL SYNDICAL

- Pouvoirs détenus seul.
- Pouvoirs partagés avec le syndic.
- Pouvoirs liés à la délégation de l'AG.
- Pouvoirs que le CS ne détient pas.
- Pouvoirs élargis par la loi ELAN



SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION



TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT